

Commission parlementaire pour la coopération et la paix au Moyen-Orient - Jour 2



“Comment les Etats membres de l’Union Européenne peuvent-ils peser dans la sortie des conflits au Moyen-Orient et être les initiateurs d’un Agenda pour la Paix durable et une coopération régionale pérenne ?”

Cette seconde journée d’Euromad a commencé à 10h30, suite à une séance de lobbying informel, par un premier débat. Après avoir fait l’appel des participants présents, les commissaires nous ont expliqué la procédure des débats. Ceux-ci se basent sur le Texte Juridique, il s’agit d’analyser chaque article et de proposer des amendements pour chaque. La première partie du texte, *Une résolution du conflit syrien à court-terme*, propose en première section une offensive de transition diplomatique volontaire pour bâtir la paix au Moyen-Orient. L’article 1.1 a reçu deux amendements: un premier de la part du représentant de la République Tchèque et Slovaquie, et un second de la part d’une alliance de plusieurs pays. Ce premier amendement en faveur d’une discussion entre membres de l’Union Européenne a été adopté avec succès, sans trop de négociations.

Pour ce qui est du second amendement de cet article, cherchant à inviter tous les acteurs du conflit syrien en Europe pour discuter de la question, a été en revanche très discuté et controversé pour au final ne pas être adopté. L’article 1.2 vise à renforcer le poids de décision de la communauté internationale en ouvrant une cellule de crise pour la négociation. Un amendement a été proposé par le représentant Kurde, dans le but d’une fédéralisation de la Syrie. Cet amendement a également été très discuté et a fait polémique, le représentant Kurde se sentant

abandonné par ses alliés européens. L'amendement a ainsi été refusé, et cela a profondément déçu le représentant Kurde.

Pour ce qui est de l'article 1.3, cherchant à instaurer des sanctions économiques en cas d'agression lourde sur les civils, a reçu un amendement de la Croatie, qui a été rejeté. Celui-ci proposait d'instaurer des avertissements juridiques aux grandes puissances étrangères concernées par le sujet d'agression lourde sur les civils.

Suite à cela, un amendement de la part de Médecins Sans Frontières visant à instaurer des sanctions économiques sur ce sujet tout en incitant la Russie et la Chine à collaborer, à été très largement accepté avec plus de 27 votes en sa faveur. Le dernier amendement de ce premier débat a été proposé par l'Autriche pour l'article 1.4, qui cherche à lancer une initiative d'un Conseil de défense des droits humains en incluant des associations en plus des pays de l'Union Européenne. Cet amendement a été accepté.

Pour terminer la matinée sur une note plus légère, les commissaires ont ouvert la gossip box, et nous avons assisté à de superbes gages et déclarations.

Après la pause déjeuner, nous avons retrouvé nos commissaires à 14h30 pour notre deuxième séance de débat. Cela a commencé par un amendement de la Croatie, toujours pour l'article 1.4, afin de créer une commission pour l'inspection des actes illégaux allant à l'encontre des droits humains. Cet amendement a cependant été refusé.

Suite à l'intervention passionnante de Gautier Lekens, une proposition d'une cinquième sous-partie à l'article 1 du Texte Juridique a été proposée par le Fonds Monétaire International. Cet article 1.5, reformulé par la suite par le représentant Kurde, vise à prioriser des mesures visant la réduction voire l'interdiction de la vente d'armes aux différents gouvernements prenant part aux conflits régionaux. Un fort débat a eu lieu entre la France et le représentant Kurde, puis entre ce dernier et l'Arabie Saoudite, et suivi par des débats très intenses entre les différents pays du Moyen-Orient. Enfin, cet article supplémentaire a été accepté.

Enfin, un amendement de la part de la Grèce pour la mise en place d'un registre des armes vendues pour essayer de contrôler leur utilisation dans les conflits a été validé.

Après une pause de 15 minutes, nous avons à 17h30 repris les débats en passant à la section 2 du Texte Juridique. Il s'agit des appuis politiques et militaires dans la résolution du conflit syrien. Dans ce premier article 2.1, visant à créer une force de maintien de la paix européenne pour le Moyen-Orient financée à hauteur du PIB de chaque pays, la Slovénie a proposé un amendement en expliquant que cette contribution économique des pays européens à cette force de maintien de la paix n'était pas une solution viable au vu du contexte économique induit par la crise sanitaire. Cette suppression d'article a été très discutée, pour arriver à un accord commun: garder l'article, mais laisser une période de deux ans aux pays européens pour se remettre de la crise et reconstruire leur économie.

Cette journée s'est ainsi terminée par une seconde ouverture de la gossip box, moment de détente pour toute la commission après des débats mouvementés.

Agathe MACHART
Journaliste de l'EUROmad 2021